

CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SUR LE PLATEAU - n° 909

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 04 Août 1975, le Conseil Municipal a décidé la construction d'un terrain de football sur le Plateau de LUDRES.

Il convient de désigner le Bureau d'Etudes chargé d'établir les dossiers et de suivre l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de désigner le Bureau d'Etudes Techniques AB 2I agence lorraine 3, place Carnot à NANCY, pour suivre cette opération et autorise le Maire à signer un contrat avec lui.